****

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

***DIRECTIONS JURIDIQUES***

**Prix de l’Innovation en Management Juridique 2021 • 9ème édition**

**Ce dossier est à renvoyer par mail à** **prix-juristes@legiteam.fr** **ou par courrier
à LEGI TEAM - 198 avenue de Verdun - 92130 ISSY LES MOULINEAUX
à l’attention d'Ariane MALMANCHE,
avant le 15 avril 2021 minuit.**

**Pour tout renseignement, contacter Ariane MALMANCHE au 06 15 41 27 55**

**VOS COORDONNÉES \***

Nom et prénom :

Nom de votre entreprise :

Mail professionnel :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

**\* Mentions RGPD**

Note RGPD : les données collectées via ce questionnaire ne sont stockées et traitées que dans le cadre du suivi du Prix (invitations aux prochaines éditions, propositions d'interview). Ces données ne sont accessibles qu'à l'équipe organisatrice (organisation du Prix et rédaction de LEGI TEAM) et dans une limite de 5 ans après la candidature retenue.

Vous disposez bien entendu d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données par email [vieprivee@legiteam.fr](file:///Users/ariane/Library/Containers/com.apple.mail/Data/Library/Mail%20Downloads/3ADDB9BB-2DA6-4DF0-91F5-43392B3E0C53/vieprivee%40legiteam.fr)

Pour en savoir plus sur le RGPD chez LEGI TEAM (organisatrice du Prix) rdv sur : <https://www.legiteam.fr/Le-RGPD-chez-LEGI-TEAM>

***Merci de compléter toutes les rubriques de ce document en cochant les cases le cas échéant (double cliquer sur la case) et de le renvoyer par email à*** ***prix-juristes@legiteam.fr***

**I. VOTRE DIRECTION JURIDIQUE ET VOTRE ENTREPRISE**

**1. Quel est le secteur d’activité de votre entreprise :**

**2. Votre entreprise est-elle de dimension :**

[ ]  Nationale

[ ]  Internationale

[ ]  Filiale d’un groupe international

**3. Quel est l’effectif de votre entreprise en France (en nombre de salarié(e)s) ?**

**4. Quel est l’effectif de votre direction juridique en France ? (en nombre de salarié(e)s) ?**

**5. Votre fonction :**

**II. VOTRE PROJET**

***Les questions suivantes ont pour but de présenter le projet innovant que vous souhaitez promouvoir et soumettre au jury.***

**6. Quels sont les domaines dans lesquels vous présentez pour ce Prix ? (plusieurs réponses possibles)**

[ ]  Management des équipes juridiques

[ ]  Communication entre juristes

[ ]  Communication vers les opérationnels

[ ]  Communication vers la direction générale

[ ]  Organisation de la fonction juridique

[ ]  Gestion des budgets

[ ]  Management des prestataires externes

[ ]  International

[ ]  Outils informatiques, technologiques

[ ]  Knowledge Management

[ ]  Gestion du temps

[ ]  Gestion des risques

[ ]  Formation des opérationnels

[ ]  Formation des juristes

[ ]  Autre – Précisez :

**7. Décrivez votre innovation en management de la fonction juridique ?** (15 à 30 lignes)

**8. Comment se matérialise-t-elle ?** (10 lignes environ)

**9. Pouvez-vous lui donner un titre (slogan) en 10 mots maximum** **?**

**10. Pourquoi l’avez-vous mise en place ? À quelles problématiques répond votre innovation ?** (10 lignes environ)

**11. Quels en sont les bénéfices pour votre direction juridique et pour les personnes auxquelles elle s’adresse ?** (10 lignes environ)

**12. En quoi votre projet est-il innovant selon vous ?** (5 à 10 lignes)

**13. Quelle a été la durée de mise en place du projet (en nombre de mois) ?**

**14. Combien de personnes ont participé à sa réalisation ?**

**15. Y-a-t-il eu un budget spécifique alloué pour cette innovation ?**

[ ]  Si oui, quel a été le budget global :

[ ]  Non

**16. Avez-vous eu recours à un ou des prestataires externes pour mettre en place votre projet ?**

[ ]  Oui, si oui, quels types de prestataires :

[ ]  Non

**17. Souhaitez-vous ajouter un autre point ? (difficultés rencontrées, bonnes pratiques à promouvoir, bénéfices additionnels, nouvelles compétences développées …) ?**

**III. RAPPEL DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX**

**Pour le Prix du Jury :** 6 Directions juridiques maximum seront sélectionnées par la Rédaction du Village de la Justice. Les directions candidates présenteront leur innovation en visioconférence pendant 30 minutes (15 minutes de présentation, 15 minutes de questions avec le Jury) **le 26 avril 2020 (**heure de passage à confirmer) devant un jury composé de directeurs juridiques, d'un professionnel du conseil et animé par un membre de la Rédaction du *Village de la Justice*. Le but est de présenter en détail la genèse et les bénéfices de votre innovation.

Le Jury se réunira ensuite à huis-clos pour décerner le "**Prix du Jury**", remis lors de la Journée du Management Juridique le 24 juin 2021 ([http://www.journeemanagementjuridique.com](http://www.journeemanagementjuridique.com/)).

Une demi-journée de tournage sera prévue afin de réaliser la vidéo de présentation de votre projet et pour laquelle un « script » de présentation vous sera demandé à J-7 (sera lu sur un prompteur). Le tournage est prévu pour tous les candidats à Paris, cependant en fonction de la situation sanitaire, le tournage pourra avoir lieu à Paris pour les entreprises situées en Île-de-France, ou dans vos locaux pour les entreprises en régions.

Cette vidéo sera publiée sur le site innovation-juridique.eu avec un texte de présentation, pour détailler votre innovation et permettre un vote en ligne par les juristes et avocats (Prix du Public), à partir du 3 mai 2021. **Le "Prix du public"** sera remis lors de la même Journée du Management Juridique le 24 juin 2021, après vote en ligne par les internautes, sur le critère de la meilleure note moyenne.

**IV. CANDIDATURE AU 9ÈME PRIX DE L’INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE**

[ ]  J’ai pris connaissance du Règlement du 9ème prix de l’Innovation en Management Juridique organisé par le *Village de la Justice* ci-annexé

[ ]  J’accepte que le projet soit présenté sur le site Internet [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu/) comme « Projet candidat » pendant au moins 1 an à partir d’avril 2021, si ma candidature est retenue (pourra ensuite être retiré sur simple demande). De même, j'accepte de voir être reproduit le logo de l'entreprise et la photo et vidéo des membres de l'entreprise présentant l'innovation (2 personnes maximum).

[ ]  Si nous sommes sélectionnés, **notre direction juridique sera présente pour une présentation au jury, en visioconférence, le 26 avril 2021 (2 heures environ, créneau à confirmer)** et, en présentiel, pour la remise des Prix le 24 juin 2021 lors de la Journée du Management Juridique à Paris[[1]](#footnote-1).

[ ]  Si nous sommes sélectionnés, **notre direction juridique prendra les mesures nécessaires pour qu'un membre au moins de l'équipe participe au tournage de la vidéo de présentation**.

[ ]  Je m’engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations de l’équipe LEGI TEAM en vue de l’élaboration des contenus éditoriaux (articles, vidéos, etc.) permettant de faire vivre le Prix de l’Innovation en Management Juridique durant et après l’événement. Par exemple : retours d’expérience sur la préparation au prix et sur le déroulement de l’événement, informations sur d’éventuelles collaborations nées à l’occasion du prix, etc.

***Date, nom et signature :***

**ANNEXE**

**RÈGLEMENT DU 9ÈME PRIX DE L’INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE DES DIRECTIONS JURIDIQUES ORGANISÉ PAR LE *VILLAGE DE LA JUSTICE*.**

*Fait le 18 février 2021 à Issy-les-Moulineaux*

**Article 1 – Organisation du 9ème Prix de l’Innovation en Management Juridique**

Le Prix de l’Innovation en Management Juridique des directions juridiques est organisé par le *Village de la Justice*, [www.village-justice.com](http://www.village-justice.com/), site Internet notamment dédié aux professionnels du droit. Il a pour vocation de fournir des informations et des services concernant le management et les métiers du droit.

Le *Village de la Justice* est édité par la société LEGI TEAM, dont le siège social est situé 198 avenue de Verdun – 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

**Article 2 – Définition du Prix de l’Innovation en Management Juridique des directions juridiques**

**La définition de l’innovation en management juridique retenue pour le Prix du *Village de la Justice* est la création d’outils, de méthodes de travail, de services, de process permettant d’améliorer le management de la direction juridique.**

Il peut s’agir d’innovation dans les domaines suivants : communication interne ou externe, knowledge management, formation, gestion et organisation de la direction juridique (budget, temps, risques, performances…).

L’objectif du Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques est de mettre en lumière, de valoriser, de partager et de récompenser les innovations des directions juridiques dans le domaine du management en attribuant 2 prix chaque année :

- Le Prix du Jury

- Le Prix du Public.

**Article 3 – Déroulement du Prix 2021 de l’Innovation en Management Juridique des directions juridiques**

Le Prix se déroule en 4 temps.

**1ère phase : la sélection des dossiers**

Les candidatures sont ouvertes du 1er mars au 15 avril 2021.

Le dossier de candidature est disponible sur le site consacré au Prix de l’Innovation des directions juridiques : <http://www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques>

Il doit être complété et renvoyé avant le 15 avril 2021 à minuit par email à prix-juristes@legiteam.frou par courrier à LEGI TEAM, 198 avenue de Verdun - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à l’attention d'Ariane Malmanche.

Un e-mail de confirmation est envoyé à la réception du dossier.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé.

Une fois les candidatures closes, 6 dossiers maximum sont sélectionnés par la Rédaction du *Village de la Justice*.

Les résultats de la sélection sont communiqués par e-mail dans un délai de 10 jours suivant la clôture des candidatures.

**2ème phase : Le Grand oral des finalistes**

Le Jury, composé essentiellement de directeurs juridiques et de professionnels liés à l'innovation, est animé par la rédaction du *Village de la Justice*. Il se réunit le 26 avril 2021 en visioconférence pour auditionner les finalistes lors d'un Grand Oral (en privé).

Le Grand Oral a pour objectif de présenter en détail l’innovation, sa genèse et ses bénéfices, ainsi que de permettre au Jury de poser des questions et de l’évaluer en se basant sur une grille de critères spécifique au Prix du *Village de la Justice* : la cohérence entre les besoins initiaux et le projet mis en place, le caractère innovant du projet, les bénéfices pour le management de la direction juridique, les impacts sur l’image de la direction juridique, les bénéfices pour l’entreprise, la qualité de la présentation orale.

La durée de l’oral est fixée à 30 minutes (15 minutes de présentation + 15 minutes de questions).

À l’issue de la journée, le Jury délibère à huis-clos et attribue le Prix du Jury.

Le nom du gagnant du Prix du Jury n’est divulgué que lors de la remise des prix en Juin.

Le Jury peut, s’il le souhaite, attribuer une mention spéciale à un des finalistes, qui ne remplit pas les critères définis pour attribuer le Prix mais que le Jury tient à récompenser pour la qualité de l’innovation ou de son oral.

**3ème phase : la campagne de vote pour le Prix du Public**

Le Prix du public est attribué à l’issue d’une campagne de vote qui a lieu du 3 mai au 15 juin 2021 au finaliste ayant remporté le plus de votes.

Le nom du gagnant du Prix du Public n’est annoncé que lors de la remise des prix.

Afin de permettre aux internautes de voter, chaque finaliste dispose d’une page de présentation sur le site <http://www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques>

Cette page comprend une courte présentation écrite de l’innovation ainsi qu’une vidéo d’une minute environ. Cette dernière sera réalisée lors de la journée du Jury ou à une autre occasion en accord avec le finaliste.

**4ème phase : la remise des prix**

La remise des prix a lieu le 24 juin 2020 lors de la Journée du Management Juridique et consiste à dévoiler les noms des gagnants des Prix du Jury et du Public et éventuellement de la mention spéciale.

**Article 4 – Condition de participation au Prix de l’innovation en management juridique**

La participation au Prix implique l’adhésion et le respect du règlement.

Pour être candidat au prix de l’innovation en management juridique, il faut être une direction juridique dont l’entreprise est située en France.

Une même direction juridique ne peut pas représenter ultérieurement la même innovation.

Les finalistes doivent impérativement être présents lors de la journée de Grand Oral et lors de la remise des prix.

**Article 5 – Communication relatives aux finalistes**

Les finalistes acceptent que leurs projets soient présentés sur le site Internet [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu/) comme « Projet finaliste » pendant au moins 1 an à partir d’avril 2021. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande.

Les finalistes acceptent que leur logo leur entreprise, les photos et vidéos des membres de l'entreprise présentant l'innovation (2 personnes maximum) soient reproduits.

1. La remise des prix se fera en présentiel, si le contexte général permet de tels déplacements. En cas de circonstances exceptionnelles (grèves, mesures sanitaires restreignant les déplacements, conditions météorologiques exceptionnelles, etc.), l’annonce des lauréats se fera lors d’un visio-événement dédié et organisé par LEGI TEAM. [↑](#footnote-ref-1)